Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260918-202609004-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Date de la convocation : 10/09/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Alexandra GOUSSET, Franck LERAY Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Laurence LOISON, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER
Conseillers Municipaux

Absente : Marie-Odile DAYOT

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Laurence LOISON donne pouvoir à Marie-Christine BATTEUX
François POIRIER donne pouvoir à Franck LERAY
Axelle LE DIGOU donne pouvoir Caroline STEINLE

Secrétaire de séance : Fabien FOUCHER

Délibération 2026.09.003

Vitré Communauté – Rapport annuel 2025

Monsieur Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vitré communauté présente les éléments administratifs, techniques et financiers rédigés dans son rapport d'activité 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260918-202609004-DE

- De valider le rapport d'activité 2025 de Vitré Communauté ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

